



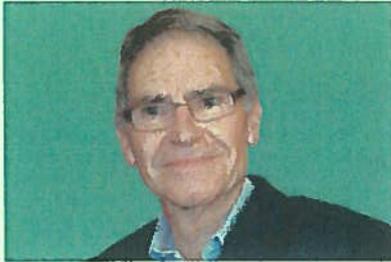
INFORMATIONS MUNICIPALES BUXERIENNES

Juin 2019

Site internet :

<http://www.boissylaillerie.com>

LE MOT DU MAIRE



- Finance :

Le 15 avril dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité toutes les pièces budgétaires présentées :

- Le compte de gestion du comptable public pour le budget principal et celui de l'eau.
 - Le compte administratif du budget principal et celui de l'eau.
 - L'affectation des résultats des deux comptes administratifs.
- Le vote des taux, sans augmentation de la taxe d'habitation et du foncier bâti et non bâti.
 - Le budget principal 2019.
 - Le budget eau 2019.

Vous trouverez dans le compte rendu du conseil municipal, tous les éléments chiffrés des budgets et comptes administratifs.

- Déploiement de la fibre :

Suivant les dernières informations que j'ai eues de Val d'Oise fibre, société retenue pour exécuter le déploiement du réseau sur notre communauté de communes Vexin centre, Boissy l'Aillerie devrait être raccordé entre le 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de cette année, selon le quartier.

Nous vous tiendrons informés dès que des informations plus précises et fiables nous seront communiquées.

- Travaux :

- L'appel d'offres pour l'agrandissement de la cantine (avec mise aux normes de la cuisine et de l'isolation du plafond du préau polyvalent) est en cours.

Les travaux pourraient débuter début juillet et être terminés fin 2019/début 2020.

- Le permis pour le réaménagement de l'ancienne poste en médiathèque et bureau numérique est en cours d'instruction. Début probable des travaux, fin 2019 début 2020.

- Médiathèque, point numérique :

Dans le cadre de l'aménagement de la future médiathèque, **nous avons prévu un bureau pour recevoir les personnes qui ont des problèmes d'accès à internet, pour toutes démarches avec l'administration ou tout autre site, afin de les accompagner dans leurs recherches et démarches**

Cependant, compte tenu que les travaux ne seront pas terminés avant début 2020, j'ai décidé, en accord avec Lise, la bibliothécaire qui est formée pour cela, de démarrer ce service dès maintenant.

Si vous êtes concernés par ce besoin d'aide, vous pouvez vous adresser en toute confidentialité à Lise Glady, qui pourra vous recevoir sur rendez-vous le jeudi matin ou après-midi, à la médiathèque rue Ferdinand jacob.

Pour les rendez-vous : au 01 34 66 96 05 le lundi de 16h30 à 18h30, mercredi 16h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 13h00.

Bonne lecture,
Bien à vous
Michel GUIARD

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2019

DATE DE CONVOCATION 10/04/2019	<p>L'an deux mille dix-neuf Le 15 avril à 19 heures 10, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p><u>Étaient présents :</u> M. COTTIN, Mme DELTRUC, M. THENIER, Mme CHARPENTIER, Mme VAN DER BEKEN, M. VAUTIER, M. LIBAUDE, Mme AUFFRET, M. BAVIERE, M. DELTRUC, Mme ROMET, M. DUBRAY</p> <p>Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p><u>Absents excusés :</u> M. BARTELOUS, Mme SANSONE, M. BERTHY, Mme JOSEPH</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Mme SANSONE à Mme DELTRUC M. BERTHY à M. VAUTIER Mme JOSEPH à M. GUIARD</p> <p>SECRETARE : M. VAUTIER a été élu secrétaire de séance</p>
DATE D’AFFICHAGE 10/04/2019	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 17	
PRESENTS 13	
VOTANTS 16	

Ouverture de la séance à 19H10

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2018 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de Marines à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget principal dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT, que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE, le Maire à signer le compte de gestion 2018.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Christine DELTRUC, Adjointe, pour le vote du Compte Administratif 2018, budget de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		230 072.48	1 526 942.0 5	1 713 799.3 4		416 929.77
Investissement		1 433 248.4 5	1 776 309.1 4	1 042 942.1 8		699 881.49
TOTAUX		1 663 320.9 3	3 303 251.1 9	2 756 741.5 2		1 116 811.2 6

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion :

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus,

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif après en avoir délibéré :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

Le Maire ne participant pas au vote.

**AFFECTATION DES RESULTATS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018
COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2018 et propose l'affectation suivante :

Fonctionnement :

Résultat d'exécution positif : 416 929.77 €

Affectation des résultats :

- 136 929.77 € compte 002 recette de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté
- 280 000 € compte 1068 recette d'investissement, excédent de fonctionnement

Investissement :

Résultat d'exécution :

- 699 881.49 € affectés au compte 001 solde d'exécution reporté, recette d'investissement

Après lecture et commentaires de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal APPROUVE « l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2018 » à l'UNANIMITE.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES

Sur le rapport de Monsieur le Maire, proposant de ne pas augmenter le taux des 3 taxes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

APPROUVE les taux ci-dessous :

- Taxe habitation : 11.75 %
- Foncier bâti : 8.50 %
- Foncier non bâti : 43.49 %

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
COMMUNE**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions du Budget Primitif 2019 de la commune.

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 897 324.77 €
- Recettes : 1 897 324.77 €

Section Investissement :

- Dépenses : 2 773 411.49 €
- Recettes : 2 773 411.49 €

Après débat, et ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 voté au niveau des chapitres.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC 2018
BUDGET EAU**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier de Marines à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de l'EAU.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du budget eau dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'eau pour le même exercice.

DIT, que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE, le Maire à signer le compte de gestion 2018.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018
EAU**

Monsieur le Maire donne la présidence à Mme Christine DELTRUC, Adjointe, pour le vote du Compte Administratif 2018, budget Eau, lequel peut se résumer ainsi :

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		65 981.70	44 456.00	24 933.32		46 459.02
Investissement		245 265.55	8 838.33	44 456.00		280 883.22
TOTAUX		311 247.25	53 294.33	69 389.32		327 342.24

Le Conseil Municipal, après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion :

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus,

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif après en avoir délibéré :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

Le Maire ne participant pas au vote.

**AFFECTATION DES RESULTATS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018
EAU**

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du Compte Administratif 2018 et propose l'affectation suivante :

Section d'exploitation :

- Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 46 459.02 €

Affectation en totalité au compte 002, recette d'exploitation, résultat d'exploitation reporté.

Section d'investissement :

- Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 280 883.22 €

Affectation en totalité au compte 001, solde d'exécution reporté.

Après lecture et commentaires de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE « l'Affectation des Résultats du Compte Administratif 2018 EAU » à l'UNANIMITE.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions du Budget Primitif de l'EAU 2019.

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 93 870,04 €
- Recettes : 93 870,04 €

Section Investissement :

- Dépenses : 341 525,10 €
- Recettes : 341 525,10 €

Après débat, et ayant entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif EAU 2019 voté au niveau des chapitres.

COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 6.19 DU 12.02.2019

**AUTORISATION DE SIGNATURE CHEZ LE NOTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE F 300,
LIEU-DIT « LA ROCHELLE », CHEMIN DE LA JUSTICE, SUITE A LA RETROCESSION PAR LA SAFER**

Monsieur le Maire expose,

Suite à l'information par la SAFER de la vente d'un terrain de 1607 m² non constructible au prix de 70 000 €, la commune a demandé l'intervention de la SAFER pour la préemption de ce terrain qui, après avis de cession,

a attribué ce terrain à la commune de Boissy l'Aillerie au prix de 14 341.99 euros et non 7 437.79 euros indiqué dans la délibération n°6.19 du 12 février 2019.

Le conseil municipal après débat et à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer l'acte chez Maître MATEU, Notaire à Magny-en-Vexin.

TDF : IMPLANTATION D'UN PYLONE DE RELAIS RADIOELECTRIQUE ET DE TELECOMMUNICATION

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'étude d'une éventuelle implantation d'un pylône de relais radioélectrique et de télécommunication sur un terrain appartenant à la commune.

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME POUR EXTENSION DE LA ZONE D'EQUIPEMENTS PUBLICS SUR UNE
ZONE N AFIN DE PERMETTRE LA REALISATION D'UN TENNIS COUVERT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un deuxième court de tennis au côté de celui construit en 1995.

Cependant, l'emplacement possible se trouve en zone N et il convient de lancer une procédure de déclaration de projet.

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet Genin et Simon pour réaliser et conduire l'étude.

Le conseil municipal après débat,

APPROUVE, le lancement de la procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour extension de la zone d'équipements publics afin de permettre la réalisation d'un tennis couvert.

AUTORISE, le Maire à faire toutes démarches et réunions relatives à ce projet.

CREATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR LES ELECTIONS (IFCE)

Le Maire propose à l'assemblée la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévus par l'arrêté ministériel du 27 février 1962.

Cette indemnité s'adresse aux agents qui participent à l'organisation du scrutin et qui sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE, d'instituer selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63 l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP POUR LE PERSONNEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 09/02/2017, il avait été mis en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et le complément indemnitaire annuel (CIA).

Lors de l'attribution du régime, il était tenu compte que de la filière administrative et que la filière technique était en attente des données.

Considérant qu'il y a lieu maintenant d'appliquer le régime indemnitaire pour la filière technique.

Le Maire propose d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et de mettre en place le nouveau régime pour la filière technique composé du l'IFSE et le CIA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, d'inclure le régime indemnitaire (RIFSEEP) pour la filière technique au tableau annexé à la délibération du 09/02/2017.

DIT, que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

PROJET DU TERMINAL 4 A ROISSY CHARLES DE GAULLE

Suite au lancement de la concertation préalable au projet du Terminal 4 à l'aéroport Paris Charles-De- Gaulle, le conseil municipal à la majorité,

DECIDE, de s'opposer à ce projet du Terminal 4.

VOTE :

- 13 pour
- 3 contre
- 0 abstention

REPORT DU TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPETENCE EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VEXIN CENTRE AU 1ER JANVIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16,

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 et notamment l'article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Vexin Centre,

Vu l'exposé des motifs,

Considérant qu'il convient de s'opposer au transfert obligatoire à la Communauté de Communes Vexin Centre de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 et se prononcer en faveur d'un report du transfert obligatoire de ladite compétence au 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

S'OPPOSE, au transfert obligatoire à la Communauté de Communes Vexin Centre de la compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020 et se prononce en faveur d'un report du transfert obligatoire de ladite compétence au 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE, le Maire à prendre toutes décisions et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

GARANTIE DES EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS CONCERNANT LES 32 LOGEMENTS DE CDC HABITATS

Monsieur le Maire rappelle que CDC Habitat construit des logements rue Victor Hugo sur notre commune et demande un emprunt sur l'opération OSICA.

CDC Habitat demande que la commune se porte garant à l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, ce qui donne droit à la commune sur 7 logements, le choix des locataires.

VOTE : à la majorité

- 15 pour
- 0 contre
- 1 abstention

DIVERS

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la Région et dans le cadre du contrat de ruralité pour l'aménagement du stade.

Madame Romet demande si il y a des propositions pour l'installation de nouveaux commerces dans l'opération de la construction des logements rue Victor Hugo.

Réponse : Non il n'y a pas de nouveaux commerces.

Séance levée à 21h00.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – ETE 2019

Enfin le printemps est revenu avec toute sa cohorte de couleurs et c'est le moment de commencer vos plantations estivales et d'embellir vos jardins, balcons et terrasses.

Cette année encore nous vous attendons pour le traditionnel concours des maisons fleuries.

Soyez nombreux à nous rejoindre.

Nous attendons votre inscription en Mairie où vous pourrez également récupérer le règlement.

Pour toutes informations complémentaires : 01.34.42.10.05

Les personnes inscrites pourront participer à ce concours et seront visitées par le jury fin juin, début juillet.

Une réception sera organisée en Mairie en fin d'année pour récompenser les meilleures décorations.

Rappelons qu'il n'y a jamais de perdant.

A bientôt.

La Commission du Village Fleuri

ADOS'LYMPIADES

ADOSLYMPIADES 2019

Le 18/05 se sont déroulées à Cormeilles en Vexin les 9èmes Ados'lympiades

Dans une ambiance conviviale et sportive

Grand bravo aux trois équipes de Boissy pour leur participation, leur enthousiasme et leur comportement

RDV l'année prochaine à Grisy les Plâtres pour de nouvelles aventures

L'équipe organisatrice

Charlotte, Chloé, Adrien, Alain, Charly, Claude et Eric





Contacts Mairie

9, rue de la République. Boissy l'Aillier 95650

Téléphone : 01 34 42 10 05.

FAX : 01 34 42 14 91

Site Internet : <http://boissylaillierie.com>

Email : mairie.boissy-laillierie@wanadoo.fr

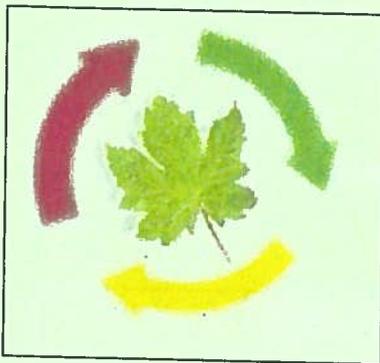
Heures d'ouverture au public :

Le lundi..... de 14H00 à 17H00.

Du mardi au vendredi... .. de 09H00 à 12H00.

Le samedi matin..... de 09H30 à 12H00

SMIRTOM



La collecte des *ordures ménagères* a lieu une fois par semaine : le *lundi* (bac gris)

La collecte des *emballages/papiers* a lieu tous *les 15 jours*, le *mardi en semaine paire* (bac jaune).

La collecte *du verre* (bac vert) les mardis 02/07, 30/07, 27/08, 24/09, 22/10, 19/11 et 17/12/2019

Le planning est disponible sur le site Internet :
www.smirtomduvexin.net

Collecte des encombrants : Vendredi 8 novembre 2019

La collecte est limitée à 1 m³ par habitation.

Déchets refusés lors de la collecte :

- Objets dont le poids est supérieur à 50kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75m x 1,50m x 0,50m
- Gravats
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batterie, piles, pots de peintures, huiles moteurs, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus ...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques.

BALAYAGE

Le balayage des caniveaux se fait désormais le premier lundi de chaque mois

Pour avoir un village propre, pensez à balayer vos trottoirs la veille du balayage des caniveaux.



Pensez, également, à enlever régulièrement les herbes qui poussent le long de vos maisons et clôtures situées en limite du domaine public



ALERTE CITOYENS

Cette info sera relayée le plus souvent par Mail sur votre messagerie Internet. Pour une question de coût, seules les informations urgentes ou graves seront transmises par téléphone portable (SMS) ou fixe (message vocal).

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne :
<https://boissylaillerie.alertecitoyens.com>

Vous pouvez vous inscrire directement à partir du site de la mairie en cliquant sur le logo
« **ALERTE CITOYENS** ».

Il se trouve en page d'accueil du site en haut à droite

L'adjoint au maire Hubert Bartelous chargé de la communication peut également vous inscrire. Il suffit de lui envoyer un courriel à hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr, en indiquant vos noms, prénom, adresse et N° de votre portable.

Ce service est gratuit.

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

PORTAIL DE SIGNALEMENT EN LIGNE DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Le ministre de l'intérieur a lancé le 27 novembre dernier, un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes

Ce portail disponible 24h/24 et 7 jours/7, est accessible via le site :

« service-public.fr » ou l'adresse « www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr »

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, sous la forme d'une discussion interactive instantanée (« tchat »), permettant un échange personnalisé et adapté avec un policier spécifiquement formé.

Ce service innovant, gratuit et sans obligation de déclarer son identité, ne constitue pas un dispositif de pré-plainte en ligne mais vise à permettre à toutes les victimes d'entrer en contact avec des personnels spécialisés pour les accompagner vers un dépôt de plainte ou les orienter vers un réseau de professionnels susceptibles de faciliter leur accompagnement et leur prise en charge sociale et/ ou psychologique.

CCAS COLIS DE NÖEL

MADAME, MONSIEUR,

- SI VOUS ÊTES NE **EN 1949**
- SI VOUS ÊTES NE **AVANT CETTE DATE** ET QUE VOUS VENEZ **D'EMMENAGER** DANS LA COMMUNE

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE **AVANT LE 31 JUILLET 2019**
POUR RECEVOIR VOTRE **COLIS DE FIN D'ANNEE**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE TEL : 01.34.42.10.05.

PS : Aucun courrier ne sera envoyé personnellement.

Le Maire : M. GUIARD

Médiathèque municipale de Boissy l'Aillerie

Seconde édition du prix des lecteurs buxériens.

« Un Gentleman à Moscou » de Amor Towles remporte la seconde édition du prix des lecteurs buxériens. Pour rappel, Laurence Hurard, de la librairie Lettre et Merveilles de Pontoise, venait nous présenter en octobre ses coups de cœurs de la rentrée littéraire 2018. A l'issue de la présentation, les participants ont sélectionné, parmi la quinzaine d'ouvrages présentés, les cinq titres qu'ils souhaitaient voir concourir.

Il s'agissait de

- « **Un gentleman à Moscou** » d'**Amor Towles**
- « **Arcadie** » de **Emmanuelle Bayamack-Tam**
- « **La vraie vie** » d'**Adeline Dieudonné**
- « **Cette maison est la tienne** » de **Fatima Farheen Mirza**
- « **Chien-loup** » de **Serge Joncour**

Nous nous sommes donc rencontrés ce samedi 25 Mai afin de procéder au vote et d'échanger sur nos lectures. Un résultat sans ambiguïté et un jury majoritairement sous le charme du très sympathique comte Alexandre Ilitch Rostov, héros du livre « Un gentleman à Moscou », qui a remporté 9 voix sur 13 treize votes.

Vient en seconde place, le percutant premier roman de la belge Adeline Dieudonné, « La vraie vie », qui emporte deux votes.

« Chien-loup » de Serge Joncour et « Cette maison est la tienne », premier roman d'une très jeune auteure américaine se disputent la troisième place puisqu'ils remportent chacun une voix. Notons que « Chien-loup » a été classé en seconde position par 7 membres du jury.

« Arcadie », récit déjanté et provocant d'une ado élevée dans une communauté libertaire ne semble pas avoir touché les membres du jury puisqu'il a été classé en cinquième et dernière place par douze d'entre eux.

Inutile de préciser que la soirée s'est terminée sur un délicieux buffet participatif (merci à totis pour vos petits plats) et que nous nous sommes promis de réitérer l'expérience l'année prochaine. Peut-être la troisième édition du grand prix buxérien sera-t-elle dédiée au polar ? A réfléchir...

La médiathèque de Boissy l'Aillerie a besoin de vous !

Vous aimez les livres et/ou la BD, les mangas, les comics, les jeux, les films Vous souhaitez **participer à l'enrichissement de la vie sociale de Boissy, créer des liens**, partager des envies ou des passions ... Vous avez quelques heures à consacrer par semaine à un projet bénévole ?

Dans ce cas, la médiathèque a besoin de vous !

La médiathèque de Boissy l'Aillerie propose au prêt (gratuit pour les habitants de la commune) une collection de près de 7000 documents (livres, musique, films, jeux). L'année dernière nous avons organisé une dizaine d'animations : Escape Game, tournois de jeux vidéo, rencontre avec une libraire, prix littéraire, séance de conte, atelier d'écriture, projections, ateliers créatifs, ... Nous mettons également à votre disposition un ordinateur connecté et deux I Pads. Nous accueillons régulièrement des classes de maternelle et de primaire et nous nous rendons à la crèche du Lapin Blanc pour raconter des histoires aux tous petits.

Tout ceci ne serait pas possible sans une équipe de bénévoles motivés. Certains d'entre eux sont là depuis la création de la médiathèque et souhaiteraient prendre une retraite bien méritée. C'est pourquoi nous sommes à la recherche de nouvelles recrues afin de renouveler et enrichir notre équipe.

Il s'agira principalement d'assurer les permanences ce qui implique que vous serez formés à l'utilisation de notre logiciel (ne vous inquiétez pas : c'est très simple). Mais vous pourriez aussi, selon vos dispositions et affinités, aider à la logistique, à l'administratif, à la préparation des animations, etc.

Mais nous sommes également ouverts à toutes vos idées sur la façon de rendre ce lieu encore plus vivant. Comme vous le savez probablement nous déménagerons l'année prochaine dans les anciens locaux de la poste, un espace deux fois plus grand que celui que nous occupons actuellement. Ce qui démultiplie les possibilités de service et d'animation. C'est l'occasion rêvée pour nous de nous renouveler, d'imaginer, d'expérimenter ...

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous (bbliotheque.boissy-laillerie@orange.fr) ou à la mairie (mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr) pour que nous puissions en discuter ensemble.

A bientôt !

Mairie de boissy l'aillerie

L'équipe de la médiathèque de Boissy l'Aillerie



**LES 24 H
DE VIGNY**

SAMEDI
29
JUN 2019

**Course intercommunale
de push cars**



COMMISSION ANIMATION

HABITANTS DE BOISSY , le 29 juin 2019 ,

**La commune de VIGNY organise pour les 34 communes de la CCCV
une course de « Push Car » ouverte à tous de 7 à 77ans.**

ON COMPTE SUR VOUS POUR RELEVER LE DEFI !!!

Plusieurs courses sur la journée, avec animations, restauration le midi, diner avec orchestre et feu d'artifice pour clôturer la journée.

Une réunion d'information sera programmée à la suite de vos inscriptions.

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Réponse souhaitée avant le 15 JUN 2019 à déposer en Mairie SVP

Pour tous renseignements complémentaires, joindre : Claude au 06 16 31 16 49 ou Jean Michel au 06 46 03 46 09



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : mairie.boissy-laillierie@wanadoo.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

IMPORTANT

COMMUNICATION DU SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

Objet : Reprise de la distribution des bacs de collecte

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société ESE (CITEC) afin de poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Cette prestation se déroulera en 2 phases :

- **1^{ère} phase : Gestion des besoins enregistrés dans le fichier de réclamations**

Les usagers s'étant signalés auprès du syndicat recevront fin juin un courrier adressé les invitant à répondre à une enquête de dotation.

La réponse pourra se faire par internet (site dédié) ou par téléphone (N° vert).

Un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur pour une livraison en porte à porte et contre signature.

Les livraisons auront lieu du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Les anciens bacs seront repris du même rendez-vous pour être recyclés.

Livraison des bacs entre septembre et mi-octobre 2019

- **2nde phase :**

L'ensemble des usagers recevra une information distribuée par La Poste.

Les usagers n'ayant pas reçu leurs bacs ou ayant besoin d'un ajustement pourront faire leur demande via le site internet ou le N° vert.

Les bacs seront distribués en porte à porte selon les mêmes modalités qu'en phase 1 (jours, horaires, reprise des anciens bacs).

Livraison des bacs entre mi-octobre et décembre 2019

